

Délibération n°3

*Objet : Participations
2009 des communautés de
communes*

Date de convocation :
18/03/2009

Date d'affichage :
18/03/2009

*Nombre de Membres
en exercice :*
34

Nombre de présents :
27

Nombre de votants :
27

le 24 mars à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Etaient présents : Mesdames COMBALBERT, FERRERO, LUENGO, PALMIE, TAURAN, Messieurs BENOIS, CAZOTTES, CHERON, GRIMAL, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, MALMON Alain, M. MALMON Charles, MAUBERT, NOUGAYREDE, PAGES, PRADIN, QUET, RESONGLES, ROZES,
Mme JEAN suppléante de M. LEY, M. LABORIE suppléant de Mme PARCELLIER, Mme LANDE suppléante de M. GUTHMULLER, M. ANGLAS suppléant de M. CALVET.

Excusés : Mesdames KUHN, LAFARGUE, TAFOUREAU, VIDAL, Messieurs DUSSOCHAUT, GIORDANA, PRAYSSAC.

Secrétaire de séance : Madame LUENGO

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le montant nécessaire à appeler auprès des collectivités membres pour équilibrer le budget 2009. Puis, il rappelle la délibération n°10 du 24 février 2009 qui précise qu'à compter de l'année 2009 les participations des collectivités membres seront calculées en fonction de leur population DGF de l'année n.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **fixe** la participation à 74 € par habitant (population DGF 2009),
- **fixe** les participations financières des communautés de communes comme suit :
 - Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise : 6 966 hab. x 74 € = 515 484 €,
 - Communauté de Communes du Quercy Pays de Serres : 3 240 hab. x 74 € = 239 760 €.

– A D O P T E E –

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE